



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde**  
**Séance du 8 avril 2025 à 19h00**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Prignac et Marcamps, le 8 avril 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2025

**Délibération n° 20259 : Election du délégué communal auprès du Comité National d'Action Social (CNAS)**

**Présents : 15**

Mmes Corine Levreaud, Myriam Robitaillié, Elisabeth Bonachera, Samantha Dorignac, Patricia Lauriol, Natacha Floury Hybertie, Isabelle Roberti, MM. Laury Lefèvre, Claude Migner, Cyril Grisvard, Guillaume Védrenne, Fabrice Aragon, Hughes Floury, Henri Such, Henri Pereira Ramos.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : 0**

**Absent(s) excusé(s) : 0**

**Absent(s) : 0**

Secrétaire de séance : Myriam Robitaillié

M. le Maire propose la candidature de Myriam Robitaillié déléguée représentante élue.

M. le Maire propose de conserver Marie-Xavière Cosse en tant que déléguée représentante du personnel.

M. demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Aucune personne ne se portant candidat, M. procède au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, désigne Mme Robitaillié comme déléguée représentante élue et Mme Cosse en tant que déléguée représentante du personnel de la commune de Prignac et Marcamps auprès du Comité d'Action Sociale (CNAS).

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Roberti et M. Pereira Ramos)

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Prignac et Marcamps,  
Le 8 avril 2025

Secrétaire de séance,  
Myriam Robitailié



Le Maire

Laury Lefèvre

